

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 508

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

841 102 627 RCS Saint-Brieuc.

CREA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 15, Rue Blaise Pascal, 22300 Lannion.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CREA Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : Rue Blaise Pascal 22300 LANNION RCS SAINT-BRIEUC 841 102 627 ET MAISONS PARLOUER Société par actions simplifiée au capital de 65 000 euros Siège social : Rue Blaise Pascal 22300 LANNION RCS SAINT-BRIEUC 488 294 653
AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LANNION du 22 janvier 2024, La société CREA, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Rue Blaise Pascal 22300 LANNION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS SAINT-BRIEUC 841 102 627, et la société MAISONS PARLOUER, société par actions simplifiée au capital de 65 000 euros, dont le siège social est Rue Blaise Pascal 22300 LANNION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS SAINT-BRIEUC 488 294 653, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CREA par la société MAISONS PARLOUER. La société CREA ferait apport à la société MAISONS PARLOUER de la totalité de son actif, soit 861 311,30 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 681 388,93 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 179 922,37 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société NATRIS, Société à responsabilité limitée au capital de 170 000 euros, dont le siège social est situé rue Blaise Pascal 22300 LANNION, immatriculée sous le numéro 797 407 475 RCS SAINT BRIEUC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er août 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CREA depuis le 1er août 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MAISONS PARLOUER. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. La société CREA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le lendemain de l'expiration du délai d'opposition de trente jours des créanciers prévu à

l'article R. 236-11 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC au nom des deux sociétés le 23 janvier 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

